



Les sociétés anonymes, les sociétés par actions simplifiées, les sociétés en commandite par actions, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés à responsabilité limitée simplifiées et les sociétés européennes ne peuvent pas utiliser le présent formulaire, mais doivent obligatoirement déposer une déclaration pour l'impôt par voie électronique via MyGuichet.lu

Déclaration pour l'impôt sur le revenu et pour l'impôt commercial de l'année d'imposition 2022 et pour l'impôt sur la fortune au 1er janvier 2023

Informations générales

G0010	Désignation du contribuable	
G0020	Numéro de dossier	
G0050	Forme juridique	
G0030	Numéro du registre de commerce	
G0040	Le numéro du registre de commerce n'est pas disponible	<input type="checkbox"/>
G0045	Date du dépôt du bilan au Registre de commerce et des sociétés	

En cas de non-dépôt, veuillez joindre une copie du bilan en annexe

G0060	Société cotée en bourse	<input type="checkbox"/>
G0065	Congrégation religieuse	<input type="checkbox"/>
G0066	Association religieuse	<input type="checkbox"/>
G0070	Objet de l'entreprise	
G0080	Bureau d'imposition	
G0090	Déclaration rectificative	<input type="checkbox"/>

Autres informations

G0095	Ancienne dénomination et forme juridique (suite à un changement de forme juridique)	
G0100	Ancien numéro de dossier (suite à un changement de forme juridique)	
G0105	Autres informations	



n° de dossier																				
modèle 500																		année: 2022		

Réductions de loyer accordées dans le cadre de la pandémie Covid-19

G2900 Le contribuable a-t-il renoncé à un loyer au courant de l'année civile 2021 dans le contexte de la crise liée au Covid-19 ?

oui non

G2910 Dans l'affirmative, combien de contrats de bail commercial sont concernés ?

Indemnités de chômage partiel et aides dans le cadre de la pandémie Covid-19

G2920 Montant des indemnités de compensation pris en charge par l'Etat dans le cadre du régime du chômage partiel

Devise Euro

G2930 Montant des indemnités et aides octroyées dans le cadre de la pandémie Covid-19



n° de dossier																				
modèle 500																		année: 2022		

Impôt commercial - Régime d'intégration fiscale

Devise

Euro

Total des pertes d'exploitation reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré

C0310

Au début de l'exercice

C0320

Affectation de l'exercice

C0330

A la fin de l'exercice

Bénéfices d'exploitation transférés

C0340

Bénéfices d'exploitation transférés depuis les sociétés intégrées

C0350

Bénéfice d'exploitation à ajouter au bénéfice d'exploitation de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante

Libéralités transférées

C0360

Total des libéralités à prendre en compte auprès de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante

Impôt commercial - Pertes d'exploitation

Pertes d'exploitation reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs (essuyées au cours de la période d'application du régime d'intégration fiscale)

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410



Impôt sur la fortune - Impôt minimum

Montants comptabilisés aux comptes (*) définis par le plan comptable normalisé (à l'exclusion de la valeur comptable des postes, dont le droit d'imposition appartient à un Etat avec lequel le Luxembourg a conclu une convention tendant à éviter les doubles impositions)

	Devise	Euro
F1300 1020	Immobilisations financières (23*)	
F1310 1025	Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'organisme à caractère collectif a un lien de participation (41*)	
F1320 1030	Valeurs mobilières (50*)	
F1330 1035	Avoirs en banques, avoires en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse (51*)	
F1340 1040	Somme des comptes (23, 41, 50, 51 du plan comptable normalisé)	
F1350 1045	Total bilan indigène (du plan comptable normalisé)	

Dans la mesure où des données à caractère personnel de personnes physiques sont communiquées par l'administré, elles sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)» (www.acd.lu/fr/az/r/RGPD_GDPR.html).

Signature

Nous affirmons que la présente déclaration est sincère et complète

Le représentant légal (ou toute personne mandatée par ce dernier)

_____, le _____